Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-01-21-DE
Date de télétransmission : 08/02/2021
Date de réception préfecture : 08/02/2021

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 01.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 17
- **Votants :** 17
- **Suffrages exprimés :** 17 (17 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Le douze janvier deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MAYER Arlette, MORENO Juan, ROBERT Frédéric, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Absente excusée : GARCIN Martine.

ORDRE DU JOUR : Projet de centre aquatique : lancement d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage

Le projet d'aménagement d'un centre aquatique a été reconnu d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire n° 316-17 du 19 décembre 2017.

Deux pré-études réalisées en 2018 et 2019 montrent la pertinence de construire cet équipement sur la zone d'activités du Val de Durance (commune de Sisteron). La CCSB est propriétaire des terrains.

Les pré-études ont également permis de définir les objectifs suivants :
- proposer un projet qui positionne le territoire sur les 20-30 ans à venir, élément phare de la CCSB, innovant et exemplaire, et qui valorise le parc d'activités
- prendre en compte l'environnement économique, touristique et géographique dans la conception de l'équipement
- générer des recettes par des activités marchandes intégrées à l'équipement
- associer au projet un espace ludique et récréatif
- toucher une clientèle extérieure au territoire
- ne pas dissocier l'investissement de la réflexion sur le mode d'exploitation
- limiter les coûts d'investissement et d'exploitation
- limiter les délais de construction
- limiter l'empreinte carbone du processus de construction
- offrir un équipement écologiquement vertueux dans son fonctionnement et ses composantes
- viser la valeur ajoutée des emplois.

Le Comité de Pilotage en charge du projet propose que l'opération d'études et de mise au point du programme soit menée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-01-21-DE
Date de télétransmission : 08/02/2021
Date de réception préfecture : 08/02/2021

L'AMO devra également aider la CCSB dans la passation des marchés (rédaction des DCE et analyse des offres) ainsi que dans le suivi de la conception, de la réalisation et de l'exploitation de l'ouvrage.

L'enjeu principal de la mission est d'accompagner la CCSB dans l'encadrement technique, juridique et financier du projet, afin d'optimiser les financements publics et de sécuriser les procédures et les contrats que la CCSB pourra être amenée à passer.

L'objectif serait que la mise en service soit réalisée au plus tard au premier semestre 2023.

Le montant estimatif du marché est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur aux seuils européens : il sera donc passé selon une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre aquatique, dans les conditions décrites ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-02-21-DE
Date de télétransmission : 20/01/2021
Date de réception préfecture : 20/01/2021

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 02.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 17
- **Votants :** 17
- **Suffrages exprimés :** 17 (17 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Le douze janvier deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MAYER Arlette, MORENO Juan, ROBERT Frédéric, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Absente excusée : GARCIN Martine.

ORDRE DU JOUR : Contrôle d'accès des déchetteries : lancement d'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage

En 2018, la CCSB a engagé une étude pour optimiser techniquement et financièrement la gestion des déchetteries. A la suite des conclusions de cette étude, un travail d'harmonisation a été engagé sur les horaires d'ouverture des déchetteries, afin de les adapter aux quantités de déchets collectés et à la fréquentation des usagers.
Il s'agit maintenant de travailler sur les apports, en distinguant les déchets qui relèvent des ménages de ceux qui relèvent de l'activité économique, afin de proposer la mise en œuvre d'un contrôle d'accès et des dispositifs de limitation des tonnages acceptés.

Pour homogénéiser les conditions d'accès sur les 7 déchetteries, répondre aux contraintes environnementales propres à chaque type de déchet entrant, proposer un dispositif adapté de limitation des apports des professionnels et leur facturation au prix le plus juste, il est proposé de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui accompagnera la CCSB.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage comprendrait 2 missions :
- une mission de base sur la définition du dispositif de contrôle d'accès et l'assistance à la passation du marché afférent à sa réalisation
- une mission optionnelle sur le suivi des travaux.

Le financement de cet accompagnement par un d'AMO est prévu dans le cadre du programme « économie circulaire » avec une subvention d'un montant de 15 000 €.

La durée prévisionnelle du marché est fixée à 15 mois (hors mission optionnelle).
Le montant estimatif du marché (option comprise) est supérieur ou égal à 40 000 € HT et inférieur aux seuils européens : il sera donc passé selon une procédure adaptée.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-02-21-DE
Date de télétransmission : 20/01/2021
Date de réception préfecture : 20/01/2021

Après en avoir délibéré, le bureau :

- approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mettre en œuvre le contrôle d'accès dans les 7 déchetteries de la CCSB ;
- autorise le président à signer le marché avec le ou les prestataires retenus dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères définis dans le règlement de consultation, par le Vice-Président en charge de la gestion des déchets et le Vice-Président en charge de la commande publique.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-03-21-DE
Date de télétransmission : 20/01/2021
Date de réception préfecture : 20/01/2021

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 03.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 17
- **Votants :** 17
- **Suffrages exprimés :** 17 (17 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Le douze janvier deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MAYER Arlette, MORENO Juan, ROBERT Frédéric, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Absente excusée : GARCIN Martine.

ORDRE DU JOUR : Lancement d'une consultation pour la location d'une laveuse de conteneurs à déchets

Chaque année la CCSB réalise des campagnes de lavage de ses conteneurs à déchets (bacs 4 roues et grandes colonnes aériennes ou semi-enterrées). Cette opération, obligatoire pour des raisons sanitaires, mobilise le service de collecte 8 semaines par an, sur deux périodes distinctes (mai-juin et septembre-octobre).

En 2020, la CCSB a loué une laveuse de conteneurs, conduite par des agents de la collectivité. Cette solution technique et organisationnelle est adaptée au fonctionnement du service. Il est donc proposé de reconduire cette opération de location de matériel pour les 2 années à venir.

La consultation porterait sur 2 lots :
- lot n°1 : location d'une laveuse de conteneurs 4 roues sur 2 périodes distinctes de l'année (printemps, automne) ;
- lot n°2 : location d'une laveuse de colonnes aériennes une fois par an.

La durée prévisionnelle du marché est fixée à 24 mois.
Le montant estimatif du marché est de 45 000 € HT : il sera donc passé selon une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau :
- approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la location d'une laveuse ;
- autorise le président à signer les marchés avec la ou les entreprises dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères définis dans le règlement de consultation, par le Vice-Président en charge de la gestion des déchets et le Vice-Président en charge de la commande publique.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-03-21-DE
Date de télétransmission : 20/01/2021
Date de réception préfecture : 20/01/2021

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20210112-DB-04-21-DE
Date de télétransmission : 14/01/2021
Date de réception préfecture : 14/01/2021

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 04.21 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 17
- **Votants :** 17
- **Suffrages exprimés :** 17 (17 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Le douze janvier deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MAYER Arlette, MORENO Juan, ROBERT Frédéric, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Absente excusée : GARCIN Martine.

ORDRE DU JOUR : Avenant n°1 au marché « schéma de lutte contre les inondations et de restauration écologique du ravin de la Gironde »

Par délibération n° 308.18 du 18 décembre 2018, le conseil communautaire a attribué le marché "schéma de lutte contre les inondations et de restauration écologique du ravin de la Gironde", à l'entreprise SCE pour un montant de 49 830 € HT.

Afin de terminer la phase 1 de l'étude, une réunion complémentaire est demandée par la CCSB pour présenter les derniers résultats du nouveau schéma d'actions proposé en décembre 2020.

La présentation est prévue lors d'un comité de pilotage le 15 janvier 2021.

L'entreprise SCE doit préparer les supports de présentation, animer la réunion avec le chef de projet et un expert hydraulicien et rédiger le relevé de décision et le compte-rendu à l'issue de la réunion.

Ces prestations complémentaires non prévues au marché initial coûtent 2 000 € HT, ce qui représente une augmentation de 4,01 % par rapport au montant initial du marché et nécessite la signature d'un avenant, qui prendrait effet à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau accepte les termes de l'avenant n°1 au marché "schéma de lutte contre les inondations et de restauration écologique du ravin de la Gironde" qui prendra effet à sa notification et autorise le président à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch